

Le legs testamentaire : un mode de financement pour l'avenir de nos paroisses

Plusieurs fondations font appel aux gens dans le but d'obtenir un legs testamentaire à leur décès. L'invitation la plus connue est sans doute celle de l'Oeuvre du Cardinal Léger à la radio Ville-Marie.

Les paroisses ont, elles aussi, le droit de solliciter de tels dons.

Ces dons sont bien accueillis par les conseils de fabrique qui peinent de plus en plus à boucler leurs budgets pour assurer la survie des paroisses. La procédure est simple et fiscalement avantageuse.

Ce n'est pas compliqué. Incluez-le dans votre testament. Profitez de sa révision périodique pour le modifier en y faisant une place pour votre paroisse.

Un tel don est aussi fort avantageux financièrement :

- ◇ Il ne touche en rien vos avoirs de votre vivant;
- ◇ Les déductions fiscales atténuent sensiblement les effets à vos héritiers.
Par exemple, un don de 5 % permettra à vos héritiers de toucher 97,5 % de votre héritage, lequel n'était pas nécessairement attendu ni un droit pour eux;
- ◇ Les dons peuvent se faire en dollars absolus (ex. 200 \$, 1 000 \$, 10 000 \$...) pour un remboursement d'impôt de la moitié environ;
- ◇ Les dons peuvent être en actions, en obligations ou des fonds communs de placement. « Vous éliminez l'impôt sur les gains en capital et recevez un reçu d'impôt plus important ». (*Dépliant CanaDon*)

Vos conseillers personnels pourront vous aider à trouver la formule qui conviendra le mieux.

(Suite au verso)

**Le legs testamentaire :
un mode de financement pour l'avenir
de nos paroisses (suite)**

Un legs testamentaire à votre paroisse est en quelque sorte un message à vos héritiers sur vos valeurs. Ils y réfléchiront certainement. Ce geste vous permet de soutenir à long terme une œuvre qui vous est chère.

Bien sûr, si vous avez besoin de plus d'information, vous pouvez communiquer avec le secrétariat de votre paroisse et le marguillier responsable vous rappellera.

Merci de votre générosité.

Les présidents des fabriques,

Gilles Dubé
Sainte-Famille

Régen M. Perreault
Saint-Louis

Jean-Louis Richer
Saint-Sébastien

Monsieur Gilles Dubé, président
Paroisse Sainte-Famille
539, rue Notre-Dame
Boucherville QC J4B 3P3
Tél. : 450 655-9024
Courriel : stefamilpar@videotron.ca

Monsieur Régen M. Perreault, président
Paroisse Saint-Louis
220, rue Claude-Dauzat
Boucherville QC J4B 1M2
Tél. : 450 655-2964
Courriel : parstlouis@videotron.ca

Monsieur Jean-Louis Richer, président
Paroisse Saint-Sébastien
780, rue Pierre-Viger
Boucherville QC J4B 3V4
Tél. : 450 655-8311
Courriel : parstsebastien@videotron.ca